

Département de Maine-et-Loire  
Arrondissement d'Angers  
Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU



## DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-huit du mois de février à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

### Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Kevin KOLB - HENRY ;

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER (pouvoir à Bruno POUVREAU) ; Sylvie ROUSSIASSE (pouvoir à Martine BRIOT) ; Isabelle BRETAUDEAU (pouvoir à Christelle LE-BRUN) ; Angélique RETIF (pouvoir à Cécile MOREL)

Étaient en retard excusés : Maryse TIERCELIN (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Franck RUAULT (arrivé pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Samuel MAUPETIT (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23007) ; Sophie ROQUET (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23011)

Secrétaire de séance : Christelle LE-BRUN

### CM-DEL-23007 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de Monsieur Pascal NOGRY, adjoint au maire, délibérant hors de la présence du maire, Monsieur Sandro GENDRON, ordonnateur, sur le compte administratif 2021 du budget général,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré du budget général,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Les comptes 2022 sont arrêtés ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT DE CLÔTURE
FONCTIONNEMENT	2 429 277.50 €	2 683 130.19 €	253 852.69 €	419 298.66 €	673 151.35 €
INVESTISSEMENT	561 638.95 €	857 721.67 €	296 082.72 €	1 161 097.45 €	1 457 180.17 €
	<b>2 990 916.45 €</b>	<b>3 540 851.86 €</b>	<b>RESULTAT DE CLÔTURE :</b>		<b>2 130 331.52 €</b>

Le compte administratif 2022 du budget général est adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

**Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 février 2023**



**Le Maire, Sandro GENDRON**